

# DICTIONNAIRE

ALPHABÉTIQUE & ANALOGIQUE  
DE LA LANGUE FRANÇAISE

par  
PAUL ROBERT

# DICTIONNAIRE

ALPHABÉTIQUE & ANALOGIQUE  
DE LA LANGUE FRANÇAISE

par  
PAUL ROBERT

rédaction dirigée par  
A. REY et J. REY-DEBOVE

SOCIÉTÉ DU NOUVEAU LITTRÉ



## PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Henri COTTEZ  
(Ancien élève ENS)

Josette REY-DEBOVE  
(Docteur ès lettres, linguistique)

Alain REY  
(Secrétaire général de la rédaction)

### Rédaction

*Première édition.*

A. FERRÉ  
A. LUCOT

Y. LAFITE  
G. PENCHENAT

L. LÉOTARD  
C. VEKEN

### Secrétariat

F. BALLESTER

R. de COURVILLE

### Correction

G. CHETCUTI

R. COPPEAUX

*Nouvelle édition.*

### Rédaction

C. de BELLEFONDS  
M.J. JUGLAR

A. LUCOT-BOUMENDIL  
F. MOREL-TIPHINE  
L. POLACK-LAPORTE

S. CHANTREAU  
Y. LAFITE  
Dr. L. MANUILA  
D. PÉCHOIN

G. GAGNON  
E. LANÇON  
G. MARIÉ  
C. PERSONNAZ  
Ph. ROBERT

### Documentation et Secrétariat

S. COMBES  
S. MICOUD

N. LEFORT  
H. TIA

### Correction

R. COPPEAUX  
S. BRICIANER

J. TRINQUET  
Ch. LAGANT

## DOMAINES SPÉCIFIQUES

La phonétique a été traitée par Aliette Lucot-Boumendil. Les mathématiques et les sciences exactes, ainsi que l'informatique, ont été revues et augmentées par Philippe Robert, ancien élève de l'Ecole polytechnique; la chimie par Paul Laffitte, membre de l'Institut; les sciences de la vie, biologie, médecine, chirurgie par le Dr. Ludmila Manuila; les sciences humaines par Alain Rey et Josette Rey-Debove; le droit par Christian Personnaz, docteur en droit.

Les canadianismes ont été sélectionnés et rédigés par Gilberte Gagnon, docteur en linguistique; les belgicismes ont été revus par le professeur Émile Seutin.

## PRÉFACE DE L'ÉDITION 1977

par

Paul ROBERT

Dix ans ont passé depuis la première édition du *Petit ROBERT*, dix ans au cours desquels une grande quantité de mots nouveaux — tels *écologiste*, *fiabilité*, etc. — ou d'acceptions nouvelles — telles *protection de l'environnement*, *lutte contre les nuisances*, etc. — ont fait leur apparition dans la langue courante aussi bien que dans les vocabulaires scientifiques et techniques.

Certes, des retouches ont été apportées de tirage en tirage, mais il était temps, avec le recul indispensable, de procéder à une mise à jour générale qui se traduit, dans la présente édition, par un enrichissement de deux cents pages supplémentaires.

Les principes qui m'ont guidé dans la conception et l'élaboration du *Grand* et du *Petit ROBERT* sont demeurés intangibles dans la rédaction des nouveaux articles. Ainsi la méthode analogique nous a conduits à relier *écosystème* à *écologique*, de même qu'*environnement* suggère, entre autres termes, ceux de *milieu*, de *pollution* et de *nuisance*.

L'harmonie de l'ensemble reflète la cohésion d'une équipe rédactionnelle solide et particulièrement fidèle. Un quart de siècle de collaboration efficace et d'amitié confiante me lie à son principal animateur, Alain Rey, secrétaire général de la rédaction, auquel j'associe Josette Rey-Debove, autre lexicologue bien connue. En dix ans, la liste de nos collaborateurs, réguliers et temporaires, s'est naturellement modifiée. La mort — hélas! —, la retraite, les vicissitudes ou les exigences de la vie sont la cause des changements intervenus. Une gratitude égale m'attache à tous ceux, anciens et nouveaux, qui ont participé de près ou de loin, avec compétence et dévouement, à l'œuvre que nous avons réalisée.

Je n'aurais garde d'oublier le concours éminent que nous ont prêté, chacun dans son domaine, nos collaborateurs extérieurs, notamment le docteur Ludmila Manuila, coauteur du *Dictionnaire français de médecine et de biologie*, M. le professeur Paul Laffitte de l'Académie des Sciences, M. le général Albert Bonhoure, M. Christian Personnaz et M. Philippe Robert, ancien élève de l'École polytechnique.

Mars 1977, Paul ROBERT

# PRÉFACE

par

PAUL ROBERT

L'espoir, puis la conviction de rendre service à mes contemporains m'ont permis d'aboutir à la publication du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, au terme d'un effort soutenu pendant près de vingt ans. Sans manquer à la modestie, je puis répéter, un siècle après Littré, que l'accueil du public a dépassé mes plus vives espérances et qu'il justifierait, à lui seul, l'idée de préparer un abrégé de mon ouvrage. L'usage d'un petit dictionnaire, pratique et maniable, est, en effet, plus commode pour le possesseur de six gros volumes, quand il s'agit de vérifier rapidement l'orthographe, la prononciation ou le sens courant d'un mot.

Mais la nécessité d'un nouveau dictionnaire n'apparaîtrait pas évidente s'il ne devait innover sur ceux qui existent déjà. Or, l'innovation du ROBERT — si j'ose me servir moi-même de cette appellation — réside principalement dans l'enrichissement du cadre alphabétique par le jeu des associations d'idées. Cette conception, qui a fait le succès du grand dictionnaire, s'imposait dans l'élaboration du petit. On y retrouvera donc, à chaque article, un inventaire aussi complet que possible des rapports analogiques de toute sorte, que la source découle des étymologies, des termes des définitions, des enchaînements syntaxiques, des liens de synonymie et d'antonymie ou des fils multiples que la simple logique tresse entre les mots.

L'évolution du langage au cours de ces vingt dernières années nous a conduits à faire entrer dans la nomenclature du *Petit ROBERT* un certain nombre de mots qui ne figurent pas dans le grand. En revanche, les dimensions du nouvel ouvrage nous ont contraints à des suppressions inévitables.

Ce dictionnaire, minutieusement préparé et tenu à jour des plus récents travaux scientifiques — notamment dans le domaine linguistique (phonétique, étymologie, datations, etc.) —, est destiné à un très vaste public, mais d'abord aux maîtres et aux élèves de tous les degrés de l'Enseignement, en France et dans les pays d'expression française. Je suis convaincu qu'il contribuera également à l'expansion de notre langue au delà des frontières linguistiques, en aidant l'étranger à l'apprendre et à s'en servir correctement.

La réduction a nécessairement porté sur une part du vocabulaire mais, en outre, sur la masse d'exemples qui illustrent l'emploi des mots. On s'est efforcé de ne rien négliger d'essentiel, mais le lecteur doit être averti qu'il ne saurait trouver dans les deux mille pages d'un volume de format réduit l'équivalent des cinq mille six cents pages distribuées dans les six gros volumes du ROBERT.

Quinze ans après la formation de mon groupe de collaborateurs permanents, j'ai la fierté de retrouver à mes côtés ceux qui en composaient le noyau initial. C'est au plus ancien de mes rédacteurs, M. Alain Rey, que j'avais confié, dès 1959, le soin de remplir, auprès de moi, les fonctions de secrétaire général de la rédaction du Dictionnaire, fonctions entre toutes difficiles, qu'il a assumées avec une compétence telle qu'il devait, tout naturellement, affronter des responsabilités accrues dans l'élaboration du *Petit ROBERT*. Quelle gratitude le « maître de l'œuvre » ne doit-il pas, du fond de son cœur, à tous ceux qui y ont participé, du principal second au plus modeste de nos auxiliaires ! Aux noms de MM. Robert Le Bidois, docteur ès lettres, Jean Lecomte, membre de l'Institut, et Paul Laffitte, professeur de chimie à la Sorbonne, qui nous ont apporté leur éminent concours dans la révision du *Grand ROBERT*, j'ai le devoir d'associer dans ma reconnaissance profonde celui du regretté M. André Ferré, inspecteur honoraire de l'Enseignement.



# PRÉSENTATION DU DICTIONNAIRE

par

Alain REY

## I. OBJET ET CONTENU DU PETIT ROBERT

Ce dictionnaire s'adresse à tous ceux à qui la langue française importe : à ceux qui désirent la connaître mieux, qu'elle soit ou non leur langue maternelle; à ceux qui doivent s'exprimer en l'utilisant.

Quelle que soit la nature de leurs études, les *élèves* et *étudiants* qui apprennent en langue française ont besoin d'un ouvrage de base contenant une vaste nomenclature, de nombreux exemples d'emploi des mots, et toutes les informations nécessaires à la maîtrise du lexique. Il en est de même pour les utilisateurs professionnels, dactylos, secrétaires, rédacteurs et rédactrices, instituteurs et professeurs. Enfin, le grand public francophone trouvera dans cet ouvrage un reflet moderne et vivant de la langue française et, par delà ce reflet, une image actuelle de l'univers intellectuel vu en français.

À la différence des dictionnaires du type encyclopédique qui utilisent le contenu d'autres ouvrages et où l'on cherche des renseignements sur les choses, un *dictionnaire de langue* comme celui-ci ne reprend aucunement ce qu'on peut trouver ailleurs : grâce à un choix d'exemples, il essaie de décrire le phénomène complexe qu'est la vie du *langage*. Il montre comment s'emploient les termes dont nous disposons et dont nous avons un besoin absolu pour exprimer notre pensée; il analyse leur sens et caractérise leurs emplois dans les phrases, aussi bien pour permettre à ceux qui le consultent de *comprendre* pleinement ce qu'ils entendent et ce qu'ils lisent, que pour les aider à s'exprimer avec exactitude et précision.

Enfin, ce dictionnaire est d'un type particulier : à la fois *descriptif*, *historique* et *analogique*. *Descriptif*, car il donne un tableau assez riche du français contemporain; *historique*, puisqu'il contient des renseignements sur l'ancienne langue, objet de culture en soi et instrument de connaissance pour celle d'aujourd'hui; *analogique*, parce qu'il permet de regrouper les mots par le sens et de découvrir le mot inconnu.

### Un petit Robert.

C'était déjà, réalisé à une plus grande échelle, le programme du ROBERT. Utilisant l'immense somme de travail accumulée, sans rien perdre des principes qui ont guidé son auteur, le *Petit ROBERT* est moins l'abrégé d'un grand dictionnaire que le prolongement de l'œuvre d'un grand lexicographe. Le ROBERT fut le premier dictionnaire depuis le Littré à appuyer la description du français sur des centaines de milliers de citations d'auteurs; et l'exemple a été largement suivi. Surtout, il inaugure une méthode de description du lexique en profondeur, en croisant la trame du discours, que représentent des millions d'exemples, à la chaîne des richesses du vocabulaire évoquées par l'*analogie*, qui groupe les mots par notions.

Il ne pouvait être question, dans l'élaboration du *Petit ROBERT*, de renoncer à ces avantages, mais il fallait aussi suivre l'évolution rapide de la langue et inclure les mots et les expressions qui se sont répandus récemment. Une simplification sans appauvrissement, tel a été notre objet. Une présentation matérielle très dense, un texte concis, et le choix méthodique des formes linguistiques décrites : tels sont nos moyens.

### La présentation matérielle.

Nous nous sommes fixé la limite d'un volume unique et maniable, que l'on puisse consulter facilement et garder à portée de main. Environ deux mille pages sur deux colonnes, imprimées dans un caractère fin et lisible, correspondent en fait au texte de deux gros volumes. La variété typographique et la richesse en signes et en abréviations ont permis d'économiser la place sans nuire à la clarté. La concision du texte est renforcée par des conventions simples qui, une fois connues, donnent un grand nombre de renseignements tant sur la morphologie que sur l'histoire, tant sur le fonctionnement réel des mots que sur leurs relations.

## La nomenclature.

Le choix des faits de langue décrits<sup>1</sup>. On trouvera ici tous les termes courants du français contemporain et les très nombreux mots techniques, scientifiques ou spéciaux indispensables à l'expression de la pensée moderne. En outre, le dictionnaire contient les mots vieillis que la littérature a perpétués, choisis pour permettre la compréhension des grands classiques et les termes régionaux qui ont pénétré dans la langue courante (ex. : *ducasse, mas, pissaladière*).

Les termes et emplois techniques ou scientifiques, ont pris une importance nouvelle du fait de la diffusion sociale des connaissances. En outre, les métaphores techniques, de plus en plus nombreuses, colorent notre langue quotidienne.

Nous avons tenté d'être complet dans la description des néologismes courants. Certaines de ces nouveautés du vocabulaire, en provenance directe de l'étranger, sont bien reçues par le grand public qui les utilise sans remords, mais très critiquées par les puristes. Les anglicismes récents et controversés ont été présentés sous la désignation d'*anglicisme* ou d'*américanisme*, remarque qui, selon les lecteurs, pourra paraître comme l'indication objective d'une source d'emprunt récent ou comme une condamnation. Cependant, les emprunts bien établis dans notre langue (*club, bifteck...*) sont traités sans commentaire.

Pour les mots comme pour les expressions, nous avons établi une sorte d'échelle de valeurs en considérant, d'une part, la fréquence, le caractère courant ou le besoin de désigner une réalité donnée, et de l'autre, la modernité de l'expression ou de l'emploi. Les noms commerciaux et marques déposées, le plus souvent sujets aux vicissitudes de la mode, ont été laissés de côté à l'exception de termes très courants depuis au moins dix ans (ex. : *gauloise, dictaphone, mobylette, ronéo*). Enfin, les dérivés des noms propres de lieux ou de personnes n'ont été retenus que si leur importance ou leur sens les classait à part<sup>2</sup> (*américain, allemand; ouzbek* : noms de langues; *kafkatien, ubuesque* : sens particulier).

Chaque mot donne matière à un article, et chaque sens à une division (un numéro) de cet article. On se préoccupe parfois exclusivement de savoir combien de « mots » traite un dictionnaire, en oubliant l'essentiel, c'est-à-dire le contenu de ces articles, tel qu'il est constitué par les explications et par les exemples. Ces derniers sont la matière même du dictionnaire, la chair sans laquelle ce genre d'ouvrage, pour reprendre le mot de Voltaire, est un « squelette ». En effet, ces lambeaux de discours, qu'ils soient de pourpre ou du banal tissu du langage quotidien, représentent dans un dictionnaire la réalité du langage. C'est pourquoi on trouvera ici un grand nombre d'exemples courts où les mots se trouvent dans un contexte naturel.

## II. LE BON USAGE DU DICTIONNAIRE

### Où et comment trouver un mot ?

Tout dictionnaire est une liste de mots, disposés dans un certain ordre : cet ordre, l'alphabet, est adopté par la plupart des ouvrages de consultation. Il est connu de tous ceux qui ne sont pas *analphabètes*, mais il est arbitraire et ne tient aucun compte de la réalité du langage parlé. Par exemple, les mots synonymes et les mots de la même famille sont séparés dans l'ordre alphabétique par des « intrus ». Non seulement *façon* est très loin de *manière*, de *mode*, mais il est séparé de *façonner* par *façonde*, qui n'a aucun rapport avec lui. Ces inconvénients sont neutralisés dans le *Petit Robert* par la méthode analogique qui regroupe les mots selon leurs rapports de sens et de forme.

Les mots du dictionnaire sont donc rangés dans l'ordre alphabétique. Mais qu'est-ce qu'un mot ? Question simple en apparence, sauf pour les linguistes. Un seul exemple, très élémentaire, posera le problème : dans une phrase comme *nous avons mangé hier des pommes de terre*, le typographe compte huit mots, mais le linguiste n'en peut voir que cinq. Remplaçons en effet le passé par le présent et un nom de légume par un autre : *nous mangeons aujourd'hui des carottes* compte cinq mots. Or, les deux énoncés ont exactement la même structure. En effet, on trouvera dans un dictionnaire *nous avons mangé* aussi bien que *nous mangerons, il aurait mangé*, etc., parmi les exemples de l'article *manger*. Cependant, chose étrange, *pomme de terre* ne figure pas toujours à sa place ; la plupart du temps ce mot est perdu dans les nombreux exemples du mot *pomme*. Il nous a paru plus raisonnable de donner à l'ordre alphabétique ces vrais composés que sont *pomme de terre, chemin de fer ou point de vue*. De tels procédés ne peuvent pas être appliqués systématiquement dans un dictionnaire, sous peine d'augmenter excessivement le nombre des « mots » traités et le volume de l'ouvrage. Cependant, quand certaines expressions ou formes verbales, moins importantes, constituaient de véritables mots (on dit alors qu'elles sont lexicalisées), elles ont été présentées en capitales dans les articles où elles sont incluses, pour attirer l'attention sur leur autonomie. Ainsi : *EXCÈS DE POUVOIR* (à l'article *excès*), la locution *À L'EXCEPTION DE* (sous *exception*), la locution *COMME IL FAUT*, qui s'emploie comme un adverbe ou comme un adjectif (à *falloir*).

1. Voir ci-dessous, la présentation de la présente édition.

2. Les autres, qui ne présentent qu'un intérêt morphologique ou pratique, font l'objet d'une liste à la fin du dictionnaire.

## La grammaire dans le dictionnaire.

**Morphologie.** Parmi les mots français, quelques-uns se présentent toujours sous la même forme, les conjonctions, les prépositions, les adverbes, les noms et adjectifs invariables, par exemple. Les autres mots sont donnés, comme il est de tradition, sous une forme choisie comme étant la plus caractéristique, les noms et adjectifs au *masculin singulier* (*lion, épicier, grand*), les verbes à l'*infinitif* (*chanter, avoir*, etc.). Voici quelques conventions qui ont été adoptées selon les catégories grammaticales :

**Noms et adjectifs :** Nous nous sommes efforcés de donner, en tête d'article et immédiatement après le mot, la forme féminine et celle du pluriel (sauf le *s* régulier), chaque fois qu'elle existait. Seul l'élément variable de cette forme est alors mentionné (ex. : *ÉPICIER, IÈRE*). Pour les mots courts (monosyllabiques) on a redonné la forme féminine en entier (ex. : *FAUX, FAUSSE*).

**Verbes :** Diverses formes apparaissent dans les exemples. Les verbes réguliers en *-er* (type *couper*) et en *-ir* (type *finir*), dont la conjugaison est supposée connue de tous les lecteurs, sont conjugués dans un tableau final. Pour les autres verbes, le dictionnaire renvoie à des types conjugués à la nomenclature, ainsi : *PRODUIRE*, conjug. *conduire* (se conjugue comme *conduire*). De même, les petites irrégularités des verbes en *-er* (type *bouger* : nous bougeons; *céder* : il cède; *placer* : nous plaçons...) sont mentionnées. Les transcriptions phonétiques jointes au tableau des conjugaisons permettent enfin de décrire les variations que l'écriture ne laisse pas percevoir (par exemple, dans le verbe *aimer*).

**Formes pronominales :** Les verbes qui n'existent qu'à la forme pronominale, signalés par l'abréviation *v. pron.*, sont suivis du pronom *SE* ou *S'*, entre parenthèses.

Pour les autres verbes, le traitement des formes pronominales et participiales ne pouvait faire l'objet d'une présentation rigide. Tout verbe transitif courant peut en effet s'employer pronominalement avec une valeur réfléchie et, souvent, avec une valeur réciproque ou passive. Si l'emploi pronominal a une importance particulière, il est signalé à part, généralement en petites capitales : *S'EXTÉNUER* : *v. pron.*; *SE FAIRE* (VII du verbe *FAIRE*). Au contraire, si l'emploi pronominal est accidentel et n'apporte aucune nuance particulière, ou bien s'il est limité à un emploi, il pourra être signalé par l'abréviation *pronom.* (pronominalement) et imprimé en simples italiques (ex. : dans le verbe *extraire*, l'emploi familier *s'extraire de sa voiture*). Il convient de remarquer que les « faux pronominaux », les emplois de *se* au sens de « à soi, de soi, pour soi », lorsque le verbe a un objet direct, n'ont pas été séparés des emplois transitifs (ex. : « *L'homme se fabriquait des autels* » [Renan], à *fabriquer*). Enfin les pronominaux employés sans pronom (ex. : *faites-le asseoir pour : s'asseoir*) ont été traités dans les emplois pronominaux.

**Participes passés :** Ceux-ci, selon les dictionnaires, sont présentés soit avec les verbes, soit à part. Nous avons distingué : 1° Les formes verbales comprenant un participe passé morphologique, qui doivent rester dans le verbe. Un exemple comme « plus la sensibilité est *exercée*, plus elle est vive » (Stendhal) équivaut à « plus on *exerce* la sensibilité... » et a sa place au verbe *exercer*. Au contraire, « l'œil *exercé* d'un observateur » correspond à un véritable adjectif. 2° Les formes à valeur d'adjectifs, théoriquement possibles pour tout verbe transitif, ont été signalées chaque fois qu'elles étaient courantes. On a le plus souvent précisé leur nature par *p. p.* ou *au p. p.* (au participe passé). 3° Si le participe passé est d'une grande fréquence, et surtout si sa définition apporte des éléments nouveaux par rapport au verbe, le participe a été considéré comme un mot séparé et traité comme un adjectif (ex. : *ÉVOLUÉ*, *ÊTE*).

## Éléments de formation.

Ils sont suivis ou précédés d'un tiret (ex. : *MORPH(O)-*; *-MORPHE*). Les éléments initiaux sont généralement donnés sans exemple, les mots composés étant faciles à trouver à la suite alphabétique; les éléments finals comportent quelques exemples.

## Syntaxe.

On trouvera ici, très simplifié et abrégé, l'essentiel des analyses grammaticales du *Grand Robert*. À propos de ces analyses, citons l'opinion du regretté R. Le Bidols (Le Monde, 13 janvier 1965) :

« L'équipe du Robert s'est particulièrement intéressée à ces mots dont l'analyse est si délicate et dont le maniement présente les plus grandes difficultés pour l'usager de la langue. Car s'il est facile, une fois son sens connu, d'employer le mot *thermostat* ou *zygomatique*, il n'en est plus de même de ces petits mots essentiels comme *je, le, me, ne, ni, par, pour, qui, que, se, tout, un*, qui sont souvent négligés ou sacrifiés dans les dictionnaires. Chacun de ces mots est longuement et minutieusement étudié dans le Robert et les articles qui leur sont consacrés constituent de précieuses monographies dont le regroupement pourrait former une véritable grammaire. »

Nous avons voulu, dans la mesure du possible, remplacer les longues remarques par un choix d'exemples caractéristiques du bon usage. Les variantes individuelles, stylistiques, les emplois rares ou archaïques ont été le plus souvent supprimés. Mais les principales difficultés grammaticales sont présentées et, nous l'espérons, élucidées par l'exemple.

### III. PRONONCIATION ET TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE

#### Notation de la prononciation.

Tous les mots traités sont transcrits phonétiquement; cette transcription, entre crochets, suit immédiatement la tête d'article. Seuls les éléments de composition, qui ne se rencontrent jamais seuls, échappent à cette règle générale. La nécessité de cette transcription apparaîtra évidente aux étrangers. Quant aux lecteurs français, ils constateront sans doute que les mots qui posent un problème de prononciation sont bien plus nombreux qu'ils ne le pensaient. Les variations individuelles et l'appauvrissement du système phonétique (e ouvert et e fermé; o ouvert et o fermé; a postérieur et a antérieur, etc.) font qu'il est toujours utile de donner une norme.

Nous avons choisi la notation de l'Association phonétique internationale qui, seule, permet d'indiquer avec précision le timbre des voyelles et l'articulation des consonnes. La lecture n'en est pas difficile; tous les élèves qui étudient les langues étrangères doivent d'ailleurs savoir déchiffrer cette notation, et il suffira aux autres de se familiariser avec les tables de correspondance données pour comprendre la transcription.

On trouvera plus loin, après l'alphabet phonétique, un exposé des principes qui ont guidé cette transcription.

### IV. PARTIE HISTORIQUE : ÉTYMOLOGIES ET DATATIONS

À côté de la description du français moderne qui constitue l'essentiel du dictionnaire, les données historiques indispensables à la connaissance du français ont été exposées. Ainsi, un dictionnaire historique est inclus dans cet ouvrage, non pas séparé de la description « synchronique », mais soigneusement distingué d'elle, bien qu'il soit intégré à chaque article. Cette partie historique fournit l'arrière-plan et donne en quelque sorte la profondeur de chaque élément du lexique. De plus, elle présente les formes, les emplois et les sens les plus fréquents de la langue classique.

#### Étymologies.

On y trouvera, pour chaque mot, l'essentiel des connaissances acquises dans ce domaine. Sauf exception, les étymologies retenues sont celles qu'ont admises les spécialistes depuis les travaux magistraux de Walther von Wartburg, continuant ceux de Gammillscheg, Meyer-Lübke, Oscar Bloch, A. Dauzat et d'autres plus anciens. Des éléments récents y ont été ajoutés, mais, en cas de doute, on a généralement adopté les solutions du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Wartburg, présentées d'une manière brève.

Précisons quelques points. La forme d'où procède le mot français (l'« étymon ») est précédée d'une abréviation qui désigne sa langue (ex. : *lat.* latin; *frq.* francique; *angl.* anglais, etc.); on n'a pas indiqué s'il s'agissait d'un « emprunt » ou d'un mot appartenant au « fonds commun » roman et germanique. Ce dernier est suffisamment aisé à distinguer si l'on tient compte de la date donnée à côté (tout mot postérieur au XIII<sup>e</sup> siècle ne peut être qu'un dérivé ou un emprunt) et du traitement phonétique. Les dérivés ont été présentés par la formule : *de* (tel mot), qui signifie « dérivé de ». Les formes attestées ont été distinguées des formes reconstituées qui sont précédées du signe ° (1).

Les origines incertaines ou inconnues sont signalées par l'abréviation : o. i. Enfin, le sens de la source étymologique est donné entre guillemets quand il n'est pas identique à celui du mot français (ex. : *Hermine*, du *lat. armenius* [mus] « rat d'Arménie »).

#### L'apparition des mots dans la langue : formation du lexique français.

**Datations :** L'utilisateur de ce dictionnaire sera frappé par l'abondance des dates qui précèdent tous les mots et la plupart des sens. Ces dates correspondent aux premiers emplois connus du mot. Voici la raison de cette information chronologique, inaugurée par les dictionnaires ROBERT qui ont fait école dans ce domaine. S'il est passionnant de connaître l'origine des mots qui nous conduit hors de la langue française, il est encore plus important de pouvoir montrer, ne fût-ce qu'approximativement, l'entrée de chaque unité du lexique dans notre vocabulaire. L'ensemble de ces datations donne, et peut seul donner, une image assez fidèle des différentes couches formatrices de notre vocabulaire actuel. Par l'intermédiaire des renvois qui sont la grande nouveauté des dictionnaires ROBERT, on pourra ainsi distinguer les apports des grandes époques de l'histoire de notre langue dans un domaine déterminé : vocabulaire d'une science ou d'une technique, série de synonymes, famille morphologique, etc. L'intérêt de ces comparaisons nous a paru suffisant pour entreprendre de nombreuses recherches personnelles et enrichir les travaux déjà existants (2).

1. Ainsi l'étymologie de *MODÈLE* (it. *modello*, lat. pop. *\*modellus*, de *modulus*), se lit : mot emprunté à l'italien *modello* qui vient lui-même du latin populaire non attesté *modellus*, du latin classique *modulus*.

2. C'est avec plaisir et reconnaissance que nous mentionnerons le FEW de Wartburg, le dictionnaire récent de G. Esnaut pour les argots, les travaux de R. Quemada (*Datations et Documents lexicographiques*), ceux de H. Mitterand et J. Dubois, de P. Wexler, de R. Arveiller. En outre, continuant et complétant les recherches faites pour le *Grand Robert*, on a eu recours aux dictionnaires de Godefroy (ancien français), Huguet (XVI<sup>e</sup> siècle) et à une cinquantaine de dictionnaires français, de Robert Estienne aux plus récentes encyclopédies.

### Valeur des datations.

Il faut se garder de croire que la date donnée est celle du premier emploi réel du mot en français. Il n'existe aucun greffe, aucun bureau d'enregistrement pour les termes nouveaux. On se doute que pour l'ancien français, le hasard des textes connus, dépouillés et étudiés, préside plus à nos connaissances que la réalité de la langue du XI<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle. Celle-ci reste, en partie, un mystère. La date que nous présentons est donc une première attestation connue, soumise aux incertitudes de notre connaissance des textes et de leur datation, au moins pour les plus anciens. Faute de place, la référence de cette première attestation n'a pas été donnée, mais un tableau des dates les plus fréquentes (grands textes médiévaux, principaux dictionnaires utilisés) aidera le lecteur à trouver des repères. On a préféré, en règle générale, la date précise au siècle; parfois cette date est précédée de *v.* (*vers...*) qui signifie que le texte où le mot a été trouvé n'est pas de date sûre. D'autres fois, on a situé une époque (déb. XII<sup>e</sup> siècle, fin XIII<sup>e</sup>, etc.) pour éviter à la fois de fausses précisions et un vague excessif. Les mots considérés comme de date inconnue (d. i.) sont très rares.

Les mots signalés avec plusieurs variantes comprennent une date par variante, dans l'ordre de présentation (ex. FAISANDEAU ou FAISANNEAU : 1393,-1564). Quand le mot apparaît avec une forme ou un sens nettement différent de sa forme ou de son sens actuel, ce sens, cette forme, ont été signalés. Par exemple, FÉLICITER : 1468 « rendre heureux », le premier sens moderne étant daté du XVII<sup>e</sup> siècle; ou bien FEU : XII<sup>e</sup> (forme actuelle), *foû* X<sup>e</sup>. Lorsqu'un mot a plusieurs sens, la date donnée dans la parenthèse étymologique s'applique en général au premier sens. Enfin, quand un terme a été repris après une période d'abandon, ou s'est répandu longtemps après être apparu (comme mot savant, ou senti comme étranger), ce fait a été précisé.

Quant au mot *hapax* (*h.*), il signifie qu'il s'agit d'une attestation isolée; cette date est le plus souvent suivie d'une autre date qui est la première d'une série continue d'emplois.

Les sens des mots ont eux-mêmes été datés chaque fois qu'on a pu retrouver la trace de leur apparition. Ainsi l'histoire du lexique s'augmente-t-elle d'une passionnante histoire des mots qui le composent.

### V. ANALYSE DES MOTS : Sens et emplois

Le rôle essentiel d'un dictionnaire de langue consiste, pour chaque mot, ou plus exactement pour chaque **signifiant**, à répartir, de manière pertinente et claire, les différents aspects du **signifié**, les **sens**. Les emplois du mot dans les exemples doivent être classés selon ce plan. Certains dictionnaires prétendent présenter les acceptions d'après leur importance, du plus au moins fréquent. C'est, en fait, une tâche impossible, faute de données précises sur la fréquence respective des emplois, la fréquence n'ayant d'ailleurs de valeur que dans un « univers de discours » donné.

#### Plan des articles.

Il reste deux possibilités de classement; le **plan « logique »**, qui va d'un sens supposé initial au sens le plus éloigné de celui-ci, ou un **plan historique** qui présente les acceptions dans l'ordre de leur apparition. Si l'on veut éviter les fausses reconstitutions, il est préférable de s'en tenir à l'historique. En effet, les sens figurés, abstraits, sont souvent plus anciens que les sens concrets, de même que les sens étymologiques (ceux du mot latin, grec, etc., d'où vient le français) succèdent parfois à des acceptions différentes. Un exemple suffira à le montrer. Le mot *hostia* signifie « victime » en latin; il a donné le français *hostie* qui a existé en effet dans cette acception. C'est par ce sens archaïque que commencent donc les articles *hostie* dans nos grands dictionnaires (Littré, Hatzfeld). Or, le sens premier du mot en français est le sens religieux et courant qu'avait pris le latin *hostia* au moyen âge. Le pseudo-sens étymologique de « victime » est, en réalité, un emprunt savant de la Renaissance au latin classique. Cet exemple est loin de représenter une exception. Dût la logique en pâtir, on a préféré s'en tenir aux faits.

D'une manière générale, le *Petit ROBERT* présente donc des plans historiques. Cependant, lorsque les principaux emplois sont à peu près aussi anciens les uns que les autres, la logique peut reprendre sans inconvénient ses droits.

Le *Petit ROBERT* présente, dans ce plan historique, des acceptions archaïques qui explicitent l'évolution du sens d'un mot; néanmoins le dictionnaire montre clairement, grâce aux indications *Vx*, *vieilli*, ce qui appartient ou n'appartient plus à la langue actuelle, de telle sorte qu'il présente à la fois les avantages du dictionnaire historique et ceux du dictionnaire synchronique fonctionnel. C'est pourquoi nous n'avons pas eu recours aux « regroupements » pratiqués dans les dictionnaires plus élémentaires où la dimension historique est écartée (*Micro ROBERT*).

Un bon article de dictionnaire doit donner aussi un **classement des emplois formels**. Ainsi, pour les verbes, les emplois transitifs sont séparés des emplois intransitifs.

Pour rendre sensibles toutes ces distinctions, les plans comprennent, lorsque c'est nécessaire, de grands paragraphes (I, II, III) subdivisés en numéros. Ces divisions correspondent soit à des **sens**, désignés par des définitions différentes, soit à des **types d'emplois** (surtout dans les verbes et les mots grammaticaux), soit encore à des **groupes de mots** ou syntagmes ayant une valeur parti-

culière (locutions, expressions). Le plus souvent d'ailleurs, à un type d'emploi ou à un groupe de mots correspond un sens : sans cela, notre discours serait perpétuellement ambigu. Par exemple, le plan du verbe *faire*, un des mots les plus riches de notre langue, comprend huit grands numéros. Les trois premiers correspondent chacun à une notion différente; les suivants présentent des formes particulières (ex. : IV : *faire* suivi d'un verbe à l'infinitif; V : *il fait...*, impersonnel; VII : *se faire*). Ces emplois particuliers correspondent en même temps à des valeurs qu'analysent les diverses définitions.

## VI. LES DÉFINITIONS

S'il est vrai que les « définitions » de dictionnaire n'ont pas le caractère scientifique des définitions mathématiques, ce ne sont pas non plus des périphrases quelconques comme les « définitions » des mots croisés.

### Nature de la définition.

La **définition** est une courte formule destinée à recouvrir exactement et à suggérer ce qu'on appelle le *sens*, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs d'emploi d'une suite de sons, de lettres, qu'il s'agisse d'un « mot » ou d'une expression. Cette formule (dont la nature est identique à celle du défini : syntagme nominal pour les noms, syntagme verbal pour les verbes, etc.) est constituée par un mot central, désignant une notion qui englobe celle du défini (c'est le « genre prochain » des logiciens) et qui est qualifié par d'autres mots, dont le rôle est de distinguer le sens à définir de tous les autres du même genre (les élèves de philosophie auront reconnu la « différence spécifique »). Ainsi la *fonte* (I, II) est un « alliage [*genre*] de fer et de carbone... [*différence spécifique* avec les autres alliages] ».

Une bonne définition doit correspondre, selon la formule consacrée, à *tout le défini* (tout ce qu'on appelle *fonte* est un « alliage de fer et de carbone »), et *seulement au défini* (tous les « alliages de fer et de carbone obtenus de telle et telle façon » sont appelés *fonte*). La rigueur de la définition a été un de nos objectifs principaux. Nos définitions classent (*tout le défini*) ET distinguent (*seulement le défini*) et nous avons refusé la facilité de la définition-classement.

Non seulement une définition doit être correcte et exacte, mais elle a pour fonction d'éclairer le défini : la notion que recouvre un mot inconnu du lecteur doit être, si possible révélée par les termes mêmes de sa définition. C'est aussi parce que la définition est explicative qu'elle est rédigée en langage clair et si possible élégant. Mais ces qualités de clarté et d'élégance doivent passer après l'exigence d'exactitude dans l'analyse.

### Remarque sur la forme de la définition.

Elle précède les exemples d'emplois et suit immédiatement le numéro du sens (ex. : FILET... 1° Réseau à larges mailles servant à capturer les animaux. 2° Réseau de mailles pour envelopper, tenir, retenir...). Quand elle analyse et explique un groupe de mots, elle le suit, soit qu'elle définisse l'expression (ex. : *Un filet de voix* : une voix très faible qui se fait à peine entendre), soit qu'elle reprenne que l'élément ajouté au mot déjà défini (ex. : *Filet à cheveux* : pour maintenir une mise en plis, un chignon, etc.). Il s'agit alors d'un commentaire explicatif analysant un contenu de sens ajouté à ce qui vient d'être défini. Il en est de même de formules liminaires qui précèdent les définitions de sens et qui donnent une valeur générale, commune à plusieurs sens. Elles ne correspondent pas forcément à un emploi réel, ce qui ressort du fait qu'elles ne sont jamais suivies directement d'un exemple. On les a parfois mises entre parenthèses, pour éviter toute confusion. Ainsi le verbe *Filer*, intransitif, 1°, est présenté par la phrase : « (Prendre la forme d'un fil) ». Cette phrase dégage un élément de sens qui explique la forme même du verbe (dérivé de *fil*) dans plusieurs acceptions que l'on définit ensuite.

Les **parenthèses** qui se rencontrent à l'intérieur des définitions ont une valeur précise. Tout d'abord, elles isolent les éléments qui correspondent non pas au mot lui-même, mais aux mots avec lesquels il est normalement employé. Par exemple, le même verbe *filer* reçoit, parmi d'autres, cette définition : « Former des fils (matières visqueuses) », ce qui signifie que le sujet du verbe, dans cet emploi, désigne toujours une matière visqueuse. De même, *Flatter* est défini : « Louer excessivement ou faussement (qqn), pour plaire, séduire », et plus loin « caresser (un animal) avec la main ». Ici « qqn » (quelqu'un) ou « un animal » désigne le complément du verbe qui doit être un mot désignant une personne ou un animal. De même, les définitions d'adjectifs sont souvent précédées de « (Choses) » ou « (Personnes) », note qui concerne la nature du nom avec lequel est employé l'adjectif. De cette manière, la définition couvre aussi les éléments les plus proches du mot traité qui influent sur sa valeur de sens. Une autre fonction des parenthèses est d'enfermer des éléments facultatifs ou explicatifs qui ajoutent à la définition un éclaircissement, un exemple (exemple de chose) mais ne font pas partie des constituants du sens. C'est le cas lorsque le mot *Ferrure*, dans un de ses emplois, est défini par « Pièce d'assemblage métallique (charnières, etc.) ».

## VII. LES EXEMPLES

Il n'y a pas de véritable dictionnaire sans exemples. Certes, une bonne description du français dépend des connaissances et des méthodes du lexicographe, mais elle dépend bien plus encore de la réalité décrite, c'est-à-dire d'un ensemble d'usages. Ces usages, nous les connaissons par ce que nous entendons autour de nous si nous nous trouvons dans un pays francophone, et par les textes. La valeur de ces innombrables énoncés est très diverse : les uns sont à peine du français, les autres servent de modèles appréciés et reconnus par la société (ce sont, par exemple, les textes des écrivains renommés). Un dictionnaire n'est pas un magnétophone qui se contente d'enregistrer. Son rôle est double ; il consiste à retenir et à classer les emplois les plus fréquents, sans la connaissance desquels il serait impossible de comprendre et de se faire comprendre, et à présenter parmi ceux-ci des exemples qui puissent servir de *modèles* (ce que dit le mot « exemple »). C'est pourquoi le dictionnaire n'est pas le reflet fidèle du *français parlé* (dans la rue) et *écrit* (dans les bureaux ou dans les correspondances). En revanche, il ne doit pas se borner à des emplois parfaits et fictifs, généralement marqués par le temps, ou enrichis, donc déformés, par le souci de style. Un étranger qui, possédant par cœur son *Littre* ou son *Dictionnaire de l'Académie*, voudrait s'en tenir à ce « pur français », s'exposerait à d'étranges mésaventures.

### Les exemples.

Cette doctrine avait présidé au choix très large des exemples et citations du *ROBERT*. On comprendra sans peine que le *Petit ROBERT* ne pouvait le disputer à son aîné dans ce domaine. Faute de place, ce dictionnaire comprend une proportion importante d'exemples forgés. Seuls des groupes de mots brefs, illustrant sans perte de place les principaux emplois d'un terme, permettaient de ne rien omettre d'essentiel sans dépasser la limite d'un volume. On trouvera ainsi dans le *Petit ROBERT*, comme dans un grand dictionnaire, les principaux adjectifs employés avec un nom, les compléments les plus usuels d'un verbe, les tournures les plus courantes, sans parler des expressions, locutions, gallicismes, exemples des difficultés syntaxiques. Certes, ces exemples sont le plus souvent brefs, parfois simplifiés : groupes adjectif-substantif sans article, exemples verbaux à l'infinitif (le soin de les conjuguer étant laissé au lecteur), mais ils ne peuvent encourir le reproche d'être fabriqués artificiellement ou abusivement tronçonnés.

### Les citations.

Cependant, nous n'avons aucunement renoncé aux exemples signés, et chaque page du *Petit ROBERT* contient de 10 à 50 exemples entre guillemets suivis d'un nom d'auteur ou d'une référence à un périodique.

Ces citations illustrent un emploi du mot ; elles apportent parfois aux articles l'agrément du style et l'intérêt d'une pensée. Mais ceci est accessoire. Les exemples entre guillemets ne doivent pas toujours être mis au compte de l'auteur ; c'est bien souvent une autre personne (personnage du récit, etc.) dont les paroles sont rapportées. D'autre part, elles sont choisies pour illustrer l'usage normal de la langue : c'est pourquoi des phrases volontairement banales, très courtes, ont souvent été retenues. Ce que ne révèle généralement pas la brièveté du contexte.

### Les syntagmes.

Note sur les groupes de mots (locutions, proverbes, etc.). On comprendra sans peine qu'il faut distinguer entre les exemples d'auteurs ou les phrases anonymes qui procèdent d'un choix nécessairement arbitraire, et les groupes de mots qui ne laissent aucun choix, aucune liberté au lecteur ou à l'écrivain. Si à l'article *fièvre* nous donnons l'exemple : *avoir de la fièvre*, c'est qu'il s'agit d'un des emplois les plus courants du mot, formant une véritable locution verbale ; on peut dire aussi *avoir la fièvre*, ce que montre le deuxième exemple (de V. Hugo). Mais ces emplois ne sont pas contraignants ; témoin les variantes : *je sens la fièvre*, *de la fièvre*, ou les modifications de la phrase : *il a encore un peu de fièvre*, *il a une grosse fièvre*. Cette liberté dans l'énoncé est rarement complète ; souvent même elle disparaît. Le troisième exemple de *fièvre* est *fièvre de cheval* (= forte fièvre). Ici, le français courant n'a plus le choix : il est impossible de parler d'une « fièvre de vache » ou « de poney » ; impossible même de dire : « il a une fièvre de petit cheval » ou « de cheval de labour », sauf en vue d'un effet de style.

Cet exemple aidera à comprendre la différence qui existe entre une *suite de mots* fréquente mais *modifiable* (exemple ou citation), et une *suite de mots intangible* (expression, locution, gallicisme, proverbe) aussi indispensable à connaître que le mot lui-même.

Il n'y a évidemment pas de limite précise entre l'un et l'autre cas. Cependant on reconnaîtra dans le dictionnaire les expressions stables ou figées à ce qu'elles sont souvent suivies d'une explication quand leur caractère traditionnel les rend obscures, à ce qu'elles sont précédées d'une mention particulière : *loc.*, *PROV.* (voir le tableau des abréviations). Pour la commodité du lecteur, il faut préciser que ces groupes de mots se trouvent le plus souvent mentionnés sous leur principal élément : *faire fête*,

à fête; feu de joie et coup de feu, à feu. Quand le groupe aurait pu être classé à deux ou même à trois endroits, le mot où le groupe est traité a été signalé par un astérisque. Ainsi, *mettre le feu aux poudres\**; *feu follet\**, dans l'article *feu*, signifient que les explications et, éventuellement, les exemples se trouvent à *poudre* et à *follet*.

### VIII. LES MOTS ET LEURS RELATIONS : L'ANALOGIE

En général, les petits dictionnaires ont le tort de présenter les « mots » comme des entités indépendantes les unes des autres. Or, seul l'emploi réel du mot importe, et donc ses rapports avec les autres mots. En outre, le mot ne constitue pas une véritable unité, comme on le voit en examinant n'importe quelle phrase courte et banale. Dans *j'aime les petits pois*, l'analyse en mots découpe maladroitement le sens : *les petits pois* ne se résout pas en *les + petits + pois*, mais bien en le « article défini qui qualifie un nom » + *petit pois* « légume » + *s* (de *petits* et de *les*) « signe du pluriel », qui, dans cet exemple, est obligatoire. Ces divers éléments de sens ne sont pas des mots, et sont si bien dépendants les uns des autres qu'on ne peut pas dire en français *j'aime un petit pois*, ni *j'aime les grands pois*, ni *j'aime les très petits pois*; par contre *j'aime mieux les petits pois extra-fins* est une phrase française. Cet exemple montre les relations subtiles qui unissent les « mots » dans la phrase. Ces relations sont décrites dans le dictionnaire au moyen des exemples et des citations. Mais ce n'est pas tout. La petite phrase ci-dessus, qu'il est impossible de modifier librement, on vient de le voir, a des rapports étroits de construction et de sens avec les phrases : *j'adore les petits pois* (nuance de sens), *je déteste les petits pois* (opposition), *j'aime les lentilles* (différence quant à l'objet). Ces rapports révèlent des relations entre les éléments qui ont changé : *aime* (aimer) — *adore* (adorer) — *déteste* (détester); *petits pois* — *lentilles*. La prise de conscience de telles relations entre les mots de la langue a bouleversé la linguistique moderne qui parle volontiers de « structures ».

#### La méthode analogique.

Grâce à Paul Robert, le dictionnaire de langue a profité d'une nouvelle méthode, essentiellement pratique et pédagogique, fondée sur une vue du lexique comme ensemble structuré. Du mot au mot par les rapports d'idées, de l'idée à l'idée par les mots, tel est le chemin que les analogies du ROBERT invitent à suivre. Elles sont si riches et si nombreuses qu'un ouvrage en un volume ne pouvait espérer les inclure toutes. Les immenses listes de noms de métier, de verbes de mouvement, les entrecroisements innombrables de notions et de rapports logiques resteront le propre du *Grand ROBERT*, tout comme les centaines de milliers d'exemples.

Un principe de choix est venu nous aider : accorder aux relations entre les mots la prééminence sur les rapports entre les idées. C'est pourquoi les renvois analogiques, présentés en caractères gras et précédés du signe V. (*voir*)<sup>1</sup>, sont surtout des mots de même catégorie grammaticale, susceptibles d'être remplacés l'un par l'autre dans des phrases de sens voisin ou analogue. Enrichissement des moyens d'expression, d'apprentissage du vocabulaire, ces traits essentiels du système analogique ne sont pas les seuls. Le dictionnaire analogique est aussi le seul où l'on puisse trouver un mot que l'on ne connaît pas au préalable. Comme nul ne saurait disposer des centaines de milliers de mots et d'expressions contenus dans cet ouvrage, cet avantage, très utile aux Français cultivés, est essentiel pour les élèves, les étrangers et, en général, les « apprentis » de la langue française. Ainsi l'adjectif *facile*, qui appartient au français fondamental et que connaît toute personne ayant des notions de français, renvoie à *aisé, commode, élémentaire, enfantin, simple, faisable, possible; à coulant, courant; à habile, accommodant, arrangeant, conciliant, doux, malléable, tolérant*, etc., sans parler des expressions : *c'est un jeu d'enfant, cela va tout seul* (= c'est facile), *c'est un jeu pour lui* (= la chose lui est facile) et familièrement : *c'est du billard, ça marche comme sur des roulettes* (Ces expressions sont présentées par Cf. *confer, comparez*). À cet éventail de mots synonymes dans un ou plusieurs emplois, ou de sens voisins, s'ajoutent les principaux opposés ou antonymes. Pour facile : *difficile, incommode; maladroit; profond, recherché; emprunté, inhabile*, etc., classés dans l'ordre de présentation des sens. Enfin, certains mots-centres, autour desquels s'organise tout un vocabulaire, renvoient à l'essentiel d'un « champ sémantique » (ex. : *Cheval*).

Ce procédé permet, de proche en proche et d'un terme à l'autre, de couvrir tout le champ des possibilités d'expression d'un domaine en s'élevant d'un vocabulaire élémentaire à une grande richesse lexicale.

### IX. LA LANGUE, LES STYLES ET LES USAGES

Tous les mots, tous les exemples qu'on trouvera dans ce dictionnaire sont sans aucun doute du français. Grâce à eux, on comprendra un énoncé ou un texte. Mais pour former soi-même des phrases, il est nécessaire de connaître les conditions normales d'emploi d'un élément du langage dans la société.

1. Voir (tel mot) ne signifie pas forcément qu'on trouvera à ce mot un supplément d'information concernant celui qui y renvoie. Cela signifie : consultez le mot en gras pour comparer son sens, ses emplois, à ceux du premier mot.

Sur cet emploi, l'aspect du mot et son sens même ne nous donnent pas assez de renseignements : *électronique* ou *transistor* sont des mots bien savants d'apparence; leur signification exacte demande des connaissances scientifiques pour être comprise, et cependant ils sont connus et employés par un très large public : ce sont des mots du langage courant. Au contraire, si le mot *forme* est usuel, il faut avoir des connaissances philosophiques précises pour connaître et utiliser l'expression *les formes de l'entendement*. Ces remarques ne sont pas seulement importantes pour le linguiste ou le sociologue, elles sont essentielles pour celui qui veut apprendre ou connaître une langue. On ne dira pas : *je me barre, je me taille, ou je mets les bouts* dans une réunion mondaine ou une séance de l'Académie française; on ne dira pas plus *permettez que je me retire*, en sortant d'un magasin d'alimentation; mais *je m'en vais, je dois m'en aller* seront possibles dans les deux cas. Or, ces diverses expressions, d'après leurs définitions, risquent d'être considérées comme équivalentes par un étranger.

#### Les « marques d'usage » dans le dictionnaire.

Voilà pourquoi on trouve dans le *Petit ROBERT*, avant la définition de très nombreux mots, sens ou expressions, une « marque d'usage » qui précise la valeur de l'emploi, soit dans le temps (*vx.* : *vieux*; *vieilli*), soit dans l'espace (*région.* : *régional*), soit dans la société (*sam.* : *famillier*, c'est-à-dire courant dans la langue parlée ordinaire et dans la langue écrite un peu libre; *pop.* : *populaire*, c'est-à-dire courant dans les milieux populaires des villes, mais réprouvé ou évité par l'ensemble de la bourgeoisie cultivée), soit dans la fréquence (*rare* : peu employé dans l'ensemble des usages, sans qu'on puisse parler d'abandon comme pour un mot *vieux*). Quant aux conditions d'emploi selon les situations, nous avons tenté de signaler ce qui n'était pas connu, employé ou compris par l'ensemble des usagers cultivés, sauf quand la notion même et sa définition montraient qu'il s'agissait d'un mot spécialisé (*ex.* : noms de familles de plantes ou d'animaux, noms de sciences, mots définis par : « nom savant de... »). Dans la majorité des cas, la nature de l'emploi du mot est donnée. Ainsi *didact.* (didactique) signifie que l'emploi du mot, normal dans un traité, un cours, ne le serait pas dans la conversation courante; *sc.* (sciences) ou les abréviations des divers noms de sciences (*physiol.*, *méd.*, *chim.*, *bot.*, etc.) ont la même valeur, mais restreignent l'usage normal du mot à un domaine précis. Il ne faut jamais oublier que ces abréviations ne concernent que l'usage linguistique, et qu'elles ne doivent pas figurer devant un mot courant, même si ce mot désigne un objet scientifique : *cyclotron*, *transistor*, *électronique* appartiennent, bien ou mal compris, au français de monsieur tout-le-monde.

D'une manière générale, l'absence de ces abréviations devant un mot ou un sens signifie que ce mot, ce sens, sont d'emploi normal pour une personne cultivée non spécialiste, même s'ils appartiennent à un domaine spécialisé. Parfois, on a précisé *cour.* (courant) ou *mod.* (moderne), soit pour écarter un doute possible, soit pour opposer un emploi normal de nos jours à un emploi spécial ou vieux.

Il va de soi que cette notation généralisée des valeurs d'emploi est délicate et sujette à contestations : certains pourront trouver courants des termes que nous aurons considérés comme techniques ou scientifiques, d'autres emploieront encore (ou auront l'impression d'employer) des mots notés comme vieillies. Dans d'autres cas, il est impossible de décider si un nom d'animal ou de plante est savant ou courant : cela dépend des régions, du caractère familier de la chose et non plus du mot. Suivant le même raisonnement, les mots *carrosse* ou *montgolfière* ne sont nullement *vieux* : ce sont les choses désignées qui n'existent plus; on les a donc présentés sous la rubrique *ancienn.* (anciennement) qui signifie que le mot désigne encore de nos jours une réalité du passé.

En somme, c'est le mot, la forme linguistique, et non pas la notion ou la chose qui est qualifié. La distinction sera très vite comprise et utilisée avec profit par les étrangers. Quels que soient les problèmes posés par tel ou tel choix particulier, nous avons la conviction que cette méthode apporte à l'usager, surtout étranger, des renseignements aussi précieux que le sens ou les constructions d'un mot.

#### X. PRÉSENTATION DE L'ÉDITION DE 1977

La notion d'« honnête homme », aujourd'hui, ne doit plus coïncider avec celle d'« élite ». Certes la recherche d'une familiarité avec la culture générale par la maîtrise des moyens d'expression reste actuelle, mais elle s'est modifiée doublement. L'humanisme universaliste a fait place à une spécialisation où la pratique sociale est essentielle. La sélection par la naissance — et l'on songe plus à l'appartenance bourgeoise qu'à une aristocratie — est combattue par la mobilité des fonctions et des rôles.

Pour un ouvrage de référence, tel que le *Petit ROBERT*, il s'agit de fournir à tout lecteur les instruments de pensée et d'expression les plus élaborés : l'agriculteur, le travailleur manuel, la ménagère ou le syndicaliste ont évidemment droit aux mêmes instruments culturels que l'avocat et le médecin. Utopie démagogique? Que la première édition de cet ouvrage soit déjà répandue à un million et demi d'exemplaires montre qu'il n'en est rien.

La deuxième édition du *Petit ROBERT*, sans toucher aux principes de la description et à la présentation typographique (voir ci-dessus) apporte de nombreuses informations nouvelles.

La nomenclature. Autour des quelques milliers de mots des vocabulaires de base (1 063 sont listés dans le *Français fondamental*, 3 000 sont définis dans le *Dictionnaire élémentaire* de G. Gougenheim),

et des termes entérinés par l'*Académie française*<sup>1</sup>, plus de 30 000 mots moins fréquents amenaient la première édition de ce dictionnaire à dépasser les 50 000 entrées. Plusieurs milliers de néologismes ou de termes spéciaux récemment diffusés s'y ajoutent dans la présente édition, ainsi que des acceptions et des expressions nouvelles. Le nouveau *Petit ROBERT* y a gagné plus de 200 pages.

Les ajouts vont du familier et populaire (*déprime, flouse, fonceur, macho*) au langage courant dans tous les domaines (*débroussaillant, euphoriser, fascinant, fragiliser, gourou, sonothèque, stérilet*). Ce sont les vocabulaires scientifiques et techniques qui se taillent la part du lion. Non seulement ils ont été enrichis et modernisés, mais, dans un souci de cohérence interne, on a revu la totalité des termes d'informatique et d'automatique, de physique et de chimie, de biologie et de médecine, de logique et de sciences humaines, pour assurer à la description un niveau égal, et moderniser toutes les définitions.

La documentation a porté sur plus de 30 000 mots et expressions choisis dans les sources les plus variées : littérature récente, revues, journaux...

La *variété des ajouts* ressort de l'examen rapide d'une tranche alphabétique quelconque. Ainsi, dans la lettre E, on trouve parmi de nombreux mots et sens nouveaux :

- des termes techniques, anciens (*ébiseler, écailleur*) ou modernes (*éclaté, n. m., enduction, épidiastocope, épisclope*...);
- des dérivés morphologiques (*ébouillantage, ébouriffage, éducationnel, électoraliste, élitaire*...);
- des séries de termes didactiques récents (*écocide, écographie, écologie, écologiste, écosystème, écotype*, liés au succès du concept d'écologie);
- des termes scientifiques (*embryopathie, énantiomorphe, endoréisme, énergisant*...);
- des mots familiers (*emmouscailler, enfoiré*, pour s'en tenir aux plus décents);
- des anglicismes avec leur équivalent français (*engineering*, renvoyant à *ingénierie*);
- des mots employés hors de France (*échevin, échevinat, entière* : Belgique; *épinette* « épicea », *épiluchette, érablière* : Canada).

Plusieurs points sont à expliciter.

1. Quant aux **mots tabous**, argotiques ou malsonnants, il nous a semblé que l'évolution des mœurs devait être reflétée, ne serait-ce que pour répondre aux besoins de compréhension les plus évidents. Sans prétendre fournir aux *caves* les moyens d'une lecture exhaustive de Simonin et de Boudard, et en attendant qu'un dictionnaire décrive plus scientifiquement certains vocabulaires argotiques ou incongrus, le *Petit ROBERT* s'est donné comme objectif de combler les lacunes les plus criantes de l'éducation officielle.

2. L'évolution des coutumes ouvre, dans le lexique, de **nouveaux domaines** que des mots déjà existants prennent en charge. Ici, ce n'étaient pas seulement des ajouts de nomenclature qu'il fallait envisager, mais des néologismes de sens (*environnement* a changé de visage entre 1950 et 1970 et des termes dérivés : *environnemental, environnementaliste*, sont apparus). L'excellent *Dictionnaire des mots nouveaux* de Pierre Gilbert, qui les décrit et les illustre, nous a été d'un grand secours, à côté de nos très nombreux documents propres.

3. Les **vocabulaires scientifiques**, on l'a vu, ont été revus systématiquement, et cette révision a permis de nombreux ajouts, portant soit sur des termes déjà anciens, dans la spécialité, mais dont l'emploi s'est précisé ou est devenu plus fréquent, soit sur des termes apparus depuis une dizaine d'années.

Deux exemples frappants : l'informatique et l'automatique; et l'ensemble des sciences biologiques et de leurs applications. Leur description systématique par des spécialistes confirmés et éminents a permis d'éliminer certaines faiblesses terminologiques, communes dans les dictionnaires de langue les plus renommés.

— Pour les **techniques**, les ajouts sont fonction de l'importance relative des domaines. La richesse des terminologies ne peut être reflétée que dans la mesure où la diffusion des termes est socialement importante. S'agissant d'un dictionnaire *général*, l'impact des spécialités sur la langue commune est le critère majeur. Les « techniques de pointe » ont donc été favorisées, mais nous avons tenu à ne rien supprimer des vocabulaires traditionnels (artisanats, etc.) qui constituent une richesse lexicale précieuse.

4. Parmi ces termes ajoutés, une forte proportion provient soit d'emprunts, soit de formations gréco-latines. Les premiers — notamment les **anglicismes** — sont une menace pour la cohérence du lexique. Il ne s'agit pas de proscrire ceux qui sont bien acclimatés, mais de souhaiter la renaissance d'une créativité propre au français, pour répondre aux besoins de désignation des choses nouvelles. Aussi bien, une politique de stimulation de la néologie française est-elle menée dans plusieurs régions de la francophonie, notamment au Québec et en France, où des listes de termes officiellement recommandés pour remplacer des emprunts ont été publiées. Le *Petit ROBERT* signale les « recommandations officielles » françaises (*recomm. offic.*), soit sous l'emprunt, soit, lorsqu'elles semblent effectivement en usage, à l'ordre alphabétique. *Bulldozer* malgré l'existence d'un remplaçant officiel *bouteur*, demeure

1. Cet ensemble, enrichi d'une masse égale de termes utiles à la pédagogie ou plus familiers, correspond à la nomenclature du *Micro-Robert*.

dans l'usage; *matériel* et *logiciel* concurrencent heureusement *hardware* et *software*, que la description ne peut, par ailleurs, négliger. Les termes approuvés par arrêtés ministériels — notamment par les arrêtés du 12 janvier 1973 — ont été mentionnés dans le dictionnaire dans la mesure où ils remplaçaient un anglicisme figurant à la nomenclature, et quand leur emploi était effectif, ou probable dans les années à venir. La publication exhaustive et commentée des termes officiellement approuvés relèverait d'une autre perspective, ouvertement normative, que nous n'avons jamais adoptée.

Les formations gréco-latines, critiquées par certains (comme Étiemble) pour leur caractère pédant et leur lourdeur présentent cependant l'immense avantage d'être morphologiquement motivées (on les comprend par leurs éléments) et d'être communes à de nombreuses langues, facilitant ainsi les échanges internationaux. Les sciences en font une énorme consommation; ces composés simplifient la tâche des traducteurs et ont le mérite de s'insérer dans des séries relativement cohérentes.

5. La description du français hors de France dépasse de loin les objectifs et les possibilités d'un ouvrage réalisé à Paris. La normalisation du français, langue maternelle, parlé au Québec, en Belgique ou en Suisse, celle du français, langue officielle ou véhiculaire utilisée au Maghreb, en Afrique noire, etc. relève à l'évidence des instances souveraines des divers États.

Cependant, il est paradoxal que des dictionnaires consacrés au français moderne négligent totalement la réalité langagière de communautés francophones importantes et influentes.

Les choix des canadianismes et des belgicismes posait de redoutables problèmes. Il a été conçu et supervisé par des ressortissants du Québec et de la Belgique. Pour le Canada francophone, par exemple, il s'agissait essentiellement de décrire les termes désignant des réalités propres, institutions, coutumes, particularités géographiques, et d'expliquer au lecteur non québécois la valeur de termes qui pourraient être mal compris (*bleuet* au sens d'« aïelle », *habitant* « cultivateur »...).

Entre l'attitude normative de certains Québécois qui veulent que l'on parle à Montréal le français de Paris, sans autoriser aucun écart, et l'agressivité nationaliste des partisans du *joual*, qui tendent à mettre en cause l'unité internationale du « français », la description offrait des possibilités diverses. Notre position, résultant de nombreux contacts avec la *Régie de la langue française* du Québec, seul organisme officiel habilité à y définir une norme du français, a consisté à donner une liste minimale de canadianismes « de bon aloi » (selon les critères québécois officiels) et de termes nécessaires à la description de réalités profondément différentes de celles de la France.

Ces termes sont, pour le linguiste, des « régionalismes », c'est-à-dire des mots qui ne sont pas connus sur l'ensemble des territoires où l'on parle français, tout comme *ducasse*, propre au Nord de la France, ou *pissaladière*, caractéristique du français de Nice. Cependant, certains mots d'un usage restreint en France et plus fréquents au Canada francophone, appartiennent au français général (ex. : *original*).

D'autres sont inconnus en Europe et fort discutés au Québec même où leur emploi tend à reculer devant la norme internationale du français (ex. : *blé d'Inde* : maïs).

Le bilinguisme canadien donne à l'anglicisme une place particulièrement notable : nous n'avons pas signalé les emprunts contre lesquels une partie des Québécois responsables des questions linguistiques combattent. Au contraire, les équivalents français des anglicismes utilisés en France ont paru intéressants : *magasinage* (pour *shopping*), *traversier* (pour *ferry-boat*), etc. même si ces mots sont contestés, au Québec, par les partisans d'une norme « à la française ».

Les belgicismes posent des problèmes analogues : *aubette* est un joli mot qui mériterait de détrôner *abribus*; *parastatal* n'est pas moins bien formé que *semi-public*.

Pour les helvétismes, la variété des usages cantonaux et — il faut l'avouer — le manque de sources récentes (alors que les patois de Suisse romande sont admirablement étudiés) nous a contraints à la discrétion.

Quant aux pays où le français n'est pas langue maternelle, la question reste ouverte; mais des valeurs propres aux cultures africaines, exprimées en français, ont été retenues (ex. : *appui-tête*, courant dans les arts africains).

6. Parmi les informations ajoutées ou améliorées dans cette nouvelle édition, il faut au moins citer les *datations*, pour lesquelles de nombreux travaux récents ont été répertoriés et des recherches spécifiques effectuées, et les *exemples*, qui utilisent de nouvelles références. À côté d'auteurs récents, qui font la littérature française vivante (Butor, Le Clézio, etc.) et de grands spécialistes en sciences humaines (Lévi-Strauss, Piaget, etc.), on a utilisé des textes de nature didactique et même journalistique. La presse est en effet un témoin linguistique essentiel, qui atteste certaines nouveautés lexicales. Nos documentalistes ont dépouillé des journaux (*Le Monde*, *Le Figaro*...), des hebdomadaires (*Le Nouvel Observateur*, *l'Express*, *Paris-Match*...), des revues politiques, scientifiques (*La Recherche*) ou de vulgarisation. Enfin des auteurs francophones (notamment québécois) illustrent certains faits de langue avec talent et naturel (J. Godbout, A. Hébert, M.-C. Blais, R. Ducharme, J. Ferron, G. Guévremont, etc.).

L'ensemble de ces données nouvelles fait du Petit ROBERT 1977 le dictionnaire de langue le plus à jour. En outre, on l'a vu, cette édition n'est pas seulement « revue et augmentée », selon la formule reçue. Elle est aussi rendue plus homogène sur le plan de la description des termes scientifiques; en ceci, l'opposition trop tranchée entre langue commune et terminologies est dépassée et le modèle d'utilisation du dictionnaire s'élargit.

Alain REY.

# PRINCIPES DE LA TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE

## Alphabet phonétique et valeur des signes

### VOYELLES

- [i] il, vie, lyre
- [e] blé, jouer
- [ɛ] lait, jouet, merci
- [a] plat, patte
- [ɑ] bas, pâte
- [ɔ] mort, donner
- [o] mot, dôme, eau, gauche
- [u] genou, roue
- [y] rue, vêtu
- [ø] peu, deux
- [œ] peur, meuble
- [ɛ̃] le, premier
- [ɛ̃] matin, plein
- [ɑ̃] sans, vent
- [ɔ̃] bon, ombre
- [ɑ̃] lundi, brun

### SEMI-CONSONNES

- [j] yeux, paille, pied
- [w] oui, nouer
- [ɥ] huile, lui

### CONSONNES

- [p] père, soupe
  - [t] terre, vite
  - [k] cou, qui, sac, képi
  - [b] bon, robe
  - [d] dans, aide
  - [g] gare, bague
  - [f] feu, neuf, photo
  - [s] sale, celui, ça, dessous, tasse, nation
  - [ʃ] chat, tache
  - [v] vous, rêve
  - [z] zéro, maison, rose
  - [ʒ] je, gilet, geôle
  - [l] lent, sol
  - [ʁ] rue, venir
  - [m] main, femme
  - [n] nous, tonne, animal
  - [ɲ] agneau, vigne
- 
- [h] hop! (exclamatif)
  - [ʔ] haricot (pas de liaison)
- 
- [ɔ] mots empr. anglais, camping
  - [x] mots empr. espagnol, jota; arabe, khamsin, etc.